



# École-Collège JEANNE D'ARC

## Gisors

### TARIFS MENSUELS - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

#### A – CONTRIBUTION MENSUELLE DES FAMILLES

MATERNELLE	87,00 €	Cette contribution inclut la cotisation à l'UDOGEC et l'adhésion à une aide Psychopédagogique
ÉLÉMENTAIRE	94,00 €	
COLLÈGE	106,00 €	

#### B – FRAIS DE DEMI-PENSION MENSUEL (lissé sur l'année scolaire)

MATERNELLE	85,00 €	Ce coût englobe les frais de fourniture et de service des repas, les frais de surveillance et d'animations diverses.
ÉLÉMENTAIRE	90,00 €	
COLLÈGE	91,50 €	

**Cantine occasionnelle** : 7,50 € le ticket vendu par carnet de 5 soit 37,50 €

#### TOTAL CONTRIBUTION FAMILIALE + DEMI-PENSION, PAR MOIS

MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	COLLÈGE
172,00 €	184,00 €	197,50 €

### TARIFS MENSUELS DES SERVICES ANNEXES

<b>Garderie et Étude Surveillée :</b> (De 17h00 à 18h30)	50,00 €	<b>Garderie occasionnelle</b> (Par carte vendue à la comptabilité)	65,00 € (10 heures)
---	---------	---	------------------------

### CONDITION DES RÈGLEMENTS MENSUELS DES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

- Il existe plusieurs modalités de règlement :
  - **EN ESPÈCES** : règlements mensuels auprès du secrétariat de l'établissement ;
  - **PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES** : prélèvements d'octobre 2021 à juillet 2022 ;
  - **PAR CARTE BANCAIRE** : règlements mensuels à réaliser via notre application numérique ECOLE DIRECTE

**Voici les aides financières mises en place :** (Dans la plus stricte confidentialité)

L'Organisme de Gestion Jeanne d'Arc (OGEC) octroie des aides à la contribution des familles nommées BOURSES OGEC. Les dossiers sont à retirer à l'accueil dès la rentrée et à retourner impérativement avant le 8 octobre 2022.

Par ailleurs, il est appliqué des réductions pour les familles nombreuses sur la contribution familiale et la demi-pension, à savoir :

- 5 % pour 2 enfants scolarisés dans l'établissement
- 10 % pour 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 15 % pour 4 enfants scolarisés dans l'établissement
- 20 % pour 5 enfants scolarisés dans l'établissement

#### **POINT IMPORTANT : L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEL) :**

Afin d'entretenir un équilibre entre l'éducation de nos élèves et la vie de Jeanne d'Arc, il est souhaité une participation annuelle de **25,00 € par famille**. (cotisation facultative)

Cette somme est reversée à l'APEL pour financer la cotisation départementale de l'APEL 27 et permet également à l'APEL de Jeanne d'Arc d'aider au financement des équipements sportives ou ludiques, et de réduire les coûts des sorties et des voyages des élèves. Une revue « Famille Éducation » constituée de petits conseils vous est envoyée chaque trimestre.